

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	22

Date de la Convocation: 19/02/2014

Date d’Affichage : 11/03/2014

L’an deux mille quatorze et le vingt-huit février, à 21 heure(s) 00, le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : M. Bernard TAGNERES, Maire de Merville

**Présents :**

MM. Bernard TAGNERES, Chantal AYGAT, Yves VERSAPUECH, Patricia OGRODNIK, Thierry VIGNOLLES, Jean-Luc FOURQUET, Marie-Claude LEFEVRE, René BEGUE, Alexandrine MOUCHET, Marie-Line FAURIE, Sauveur GIBILARO, Christian PARIS, Nelly AUGUSTE, Daniel CADAMURO, Joséphine LABAYEN REMAZEILLES, Patrick DI BENEDETTO, Colette BEGUE, Marie-Thérèse TRECCANI, Patricia POUTREL, Jean-François LARROUX, Gilles MARTIN.

**Absents/Excusés/Procurations :**

Cécile LABORDE donne procuration à Marie-Claude LEFEVRE  
Julien COLTRO donne procuration à Bernard TAGNERES  
Anne-Marie DURRIS absente  
Nicole SUDRES absente  
Marie-Line FAURIE absente  
Eric SANTAMANS absent  
Jean-Yves CHALMETON absent

**Secrétaire de séance :** Chantal AYGAT

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 18 décembre 2013**

**1- FINANCES**

- a. Débat d’Orientation Budgétaire (PJ1)
- b. Inscription de crédits en dépenses d’investissement avant le vote du BP 2014

**2- ADMINISTRATION GENERALE :**

- a. Mise à jour de l’inventaire de la collectivité
- b. Tarifification de la mise à disposition des salles municipales en période électorale, concernant les élections municipales

### **3- SERVICES TECHNIQUES**

- a. Approbation de l'APD (Avant-Projet Définitif) de la salle des fêtes (PJ2)
  
- b. Attribution du marché de travaux relatif à l'extension de l'école élémentaire Georges Brassens

### **4- RESSOURCES HUMAINES**

- a. Modification de temps de travail au sein du service Enfance-Jeunesse

### **5- URBANISME**

- a. Autorisation donnée au Maire de signer la convention de transfert dans le domaine public des voies et équipements communs du lotissement « Les jardins du château » à Merville

#### **➤ Approbation du compte rendu du 18 décembre 2013**

Le Compte-rendu du 18 décembre 2013 est approuvé à la majorité : 18 votes pour, 2 contre, 2 abstentions.

### **1- FINANCES**

- a. Débat d'Orientation Budgétaire (PJ1)

M. Maire présente au Conseil municipal le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2014 (annexe 1 du dossier), celui-ci étant une étape réglementaire incontournable du cycle budgétaire, qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif 2014, prévu au mois d'avril.

Par rapport au document présenté, Mme Bégué regrette que la Commission finances n'ait pas été réunie en amont de ce conseil municipal et n'ait pas non plus été associée à la préparation du Budget primitif 2014.

M.Martin regrette quant à lui la hausse exponentielle des dépenses de fonctionnement telle que présentée, et estime que cela nécessiterait d'en discuter.

Mme Poutrel déplore quant à elle que, déjà, le dernier budget avait été voté sans aucun débat préalable.

M.le Maire présente à l'assemblée un diaporama permettant un point sur le réalisé 2013 et sur le stade d'avancement de la préparation du BP 2014.

M.Martin précise que la hausse des recettes d'investissement en 2011 telle que présentée provient des cessions effectuées à l'époque. Il s'interroge néanmoins sur ce qu'est devenue

cette somme de 600 000€. M.le Maire répond que celle-ci a permis à la commune de ne pas emprunter davantage. M.Martin regrette néanmoins que cette somme ne permette plus aujourd'hui d'opérer « l'opération tiroir » telle qu'initialement prévue.

Concernant la hausse prévue du chapitre 012 et les dépenses liées aux cotisations dues à la compagnie d'assurance remboursant la ville en certains cas d'absence du personnel, l'assemblée estime qu'il s'agit là d'un problème majeur à traiter en urgence. Mme Labayen Rémazeilles préconise pour cela que la commune se fasse aider par un organisme spécialisé.

Par rapport à la présentation des investissements prévus au BP 2014, M.Martin précise que les 200 000€ « manquants » pourraient aussi être dégagés de la section de fonctionnement en réduisant les dépenses de celle-ci.

M.le Maire fait un point sur les cessions déjà réalisées et sur celles prévues au titre du BP 2014.

Mme Labayen-Rémazeilles regrette que seuls 20 000€ soient prévus au titre des économies d'énergie alors que 40 000€ correspondraient à la somme initialement prévue et déjà validée par le Conseil municipal.

Concernant les sommes prévues pour la climatisation de l'Hôtel de Ville, Mme Labayen-Rémazeilles indique que ce projet pourrait s'inclure dans une réflexion d'ensemble incluant notamment l'Hôtel de Ville et le projet de salle des fêtes.

M.le Maire précise que cette préparation budgétaire repose sur l'hypothèse d'une imposition identique à celle de 2013. La future équipe municipale fera néanmoins ses propres choix.

M.Martin rappelle l'importance de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. M.Cadamuro insiste sur la nécessité d'agir rapidement pour lutter contre l'absentéisme du personnel et Mme Labayen-Rémazeilles rappelle l'importance de la mutualisation des moyens afin de réduire ces coûts de fonctionnement.

A la suite de ces échanges, l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire proposé.

**b. Inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du BP 2014**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2013 s'élevaient à 1 355 189 € (déduction faite des remboursements d'emprunts). Le quart de ces crédits représente donc 338 797 €. Considérant qu'il est nécessaire de

prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2014, Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

<b>Comptes à créditer</b>	<b>Montants</b>
Compte 202	3750.00
Compte 203	5414.00
Compte 205	186.00
Compte 204151	29866.00
Compte 2111	31500.00
Compte 2121	1750.00
Compte 21312	50004.00
Compte 21318	110818.00
Compte 2152	2000.00
Compte 2158	6200.00
Compte 2182	3362.00
Compte 2183	7643.00
Compte 2184	4123.00
Compte 2188	3974.00
Compte 2313	14575.00
Compte 2315	48146.00
Compte 2316	9236.00
Compte 2318	6250.00
<b>TOTAL</b>	<b>338 797€</b>

M.le Maire demande donc au Conseil municipal :

- D'approuver l'inscription des crédits en dépenses conformément au tableau ci-dessus
- De l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

M.Martin demande à quoi correspondent les chapitres budgétaires présentés.

Ne disposant des informations suffisantes, le Conseil municipal, à la majorité (6 contre, 12 abstentions, 4 pour), vote contre la délibération proposée.

## **2- ADMINISTRATION GENERALE :**

### **a. Mise à jour de l'inventaire de la collectivité**

M.le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la bonne gestion du patrimoine municipal et de son inventaire, il convient de déclasser et d'autoriser la vente de matériel municipal ainsi décliné :

Concernant les services techniques :

- Citroën C25 immatriculé 8937 XK 31, (A FIN DE VENTE)
- Citroën C15 immatriculé 5688 YX 31, (HORS D'USAGE)
- Tracteur RENAULT 301 (A FIN DE VENTE)
- Perceuse - visseuse de marque MAKITA 144 volts – référence 3 AH 6337DWFE – HORS SERVICE
- Débroussailleuse de marque STILL référence FS 300 - année 2005 – HORS SERVICE
- Tronçonneuse de marque STILL référence MS 230 - année 2005 - HORS SERVICE
- Poste à souder de marque LINCOLN année 2005 - HORS SERVICE

Concernant le matériel informatique, hors d'usage, utilisé précédemment dans les écoles :

ECRANS	PACKARD BEL	A720 PN 677152000 0	3
	NEC MULTI SYNC	E700	1
	FUDJISU SIEMENS		2
	FUDJISU SIEMENS	HDSXR RBT 32	1
	GOLDSTAR		1
	IYYAMA MASTER PRO	400	1
	HP 700	EC000322	1
		EC000361	1
	COMPAQ		2
TOURS	PACKARD BEL	19216802	1
		19216803	1
		19216804	1
		19216805	1
	HP COMPAQ		1
	HP COMPAQ DESK PRO	XE 560	1
	HP	HPTKW XMFM	1
	ZENITH DATA SYSTEM		1
CLAVIERS			10

IMPRIMANTES	HP	3650	1
	HP	670C	1
	CANON	BJ200 EX	1
SCANNER	SACAN JET	3400C	1
BASE LINK	7 HUB	16 PORTS	1

M.le Maire informe le Conseil municipal que ces déclassements du patrimoine municipal et les ventes se feront selon les règles de publicité en vigueur, et sur la base des estimations proposées.

M.le Maire demande ainsi au Conseil municipal:

- d'approuver le déclassement du matériel ci-dessus précisé,
- d'approuver la vente dudit matériel selon les modalités de publicité et de vente posées par la réglementation en vigueur,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement proposé.

b. Tarifcation de la mise à disposition des salles municipales en période électorale, concernant les élections municipales

M.le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer afin de fixer un tarif de mise à disposition des salles municipales à destination des listes candidates aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

M.le Maire demande ainsi au Conseil municipal :

- d'autoriser, dans le cadre de la campagne électorale, la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales en faveur des listes candidates aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la tarification proposée.

**3- SERVICES TECHNIQUES**

a. Approbation de l'APD (Avant-Projet Définitif) de la salle des fêtes (PJ2)

M.le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet de reconstruction de la salle des fêtes de la ville, il convient que l'assemblée délibérante approuve l'APD de l'opération.

M. Fourquet présente le dossier, et précise que le Permis de construire a été déposé.

Mme Poutrel précise qu'elle n'avait pas voté le projet initial et qu'à la veille des élections municipales, le Conseil pourrait attendre la nouvelle équipe avant de se prononcer. M. le Maire précise que certes le PC a été déposé, mais qu'un simple courrier pourra interrompre la procédure.

M. le Maire demande donc au Conseil municipal :

- d'approuver l'APD présenté en annexe 2 du présent dossier.
- de l'autoriser à signer les pièces afférentes au dossier.

A la majorité, (9 pour, 0 contre, 13 abstentions), le Conseil municipal approuve l'APD tel que présenté.

b. Attribution du marché de travaux relatif à l'extension de l'école élémentaire Georges Brassens

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'extension de l'école élémentaire Georges Brassens, un appel d'offres a été lancé en décembre 2013 afin que les enfants puissent être accueillis dans les meilleures conditions à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

L'appel d'offres était composé de 8 lots :

- 1- Gros œuvre-Charpente-Couverture
- 2- Menuiseries extérieures-Serrurerie
- 3- Plâtrerie-Isolation
- 4- Menuiseries intérieures
- 5- Carrelage-Faïence
- 6- Peinture et sols souples
- 7- Electricité
- 8- Plomberie-Sanitaire-Ventilation

Suite à l'avis émis par la Commission d'appel d'offres du 29 janvier 2014, il est proposé de retenir les entreprises suivantes, pour un coût total, hors frais d'architecte, de 298 000€ TTC :

Lot 1 : SAS SACCONA

Lot 2 : APF

Lot 3 : Jacques MANFRE Entreprise

Lot 4 : KUENTZ SAS

Lot 5 : SARL LACAZE

Lot 6 : ETR

Lot 7 : TECSO SARL

Lot 8 : DELTA ELEC

M.le Maire demande donc au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des lots dudit marché aux entreprises précitées,
- de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire au dossier.

Mme Poutrel demande si ce point ne peut être reporté après les élections. Tenant compte de la nécessité de disposer des deux classes pour la rentrée de septembre prochain, il lui est répondu par la négative.

Le Conseil municipal, à la majorité, 19 pour, 3 contre, approuve l'attribution des lots telle que déclinée précédemment.

#### **4- RESSOURCES HUMAINES**

##### **a. Modification de temps de travail au sein du service Enfance-Jeunesse**

M.le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du départ de la responsable de l'ACCEM élémentaire, au sein du service Enfance-Jeunesse, et de son remplacement en interne, il est proposé, afin que l'encadrement des enfants puisse continuer de s'effectuer dans les meilleures conditions, de compléter les contrats de deux animateurs en les établissant à 32h30min par semaine au lieu de 30h par semaine.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 03 février 2014, M.le Maire demande au Conseil municipal :

- d'approuver les modifications de temps de travail au sein du service Enfance-Jeunesse ainsi précisées. tions de temps de travail proposées.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les modifications de temps de travail proposées.

#### **5- URBANISME**

##### **a. Autorisation donnée au Maire de signer la convention de transfert dans le domaine public des voies et équipements communs du lotissement « Les jardins du château » à Merville**

M. Maire informe le Conseil municipal qu'une convention a été établie entre la commune et la société Création Foncière, ayant pour objet l'intégration des voies privées du lotissement dénommé «Les jardins du Château », à Merville, et de leurs annexes ou dépendances, dans le domaine public, à titre gratuit.

L'opération sera réalisée dans le cadre du permis d'aménager délivré à l'aménageur précité agissant en tant que maître d'ouvrage.

La convention détermine notamment les conditions générales du transfert, les obligations des parties, les modalités de contrôle des travaux et de remise des ouvrages.

M.le Maire demande ainsi au Conseil municipal :

- de l'autoriser à signer la convention de transfert dans le domaine public des voies et équipements communs du lotissement « Les jardins du Château » à Merville.

Mme Poutrel précise que rien n'oblige la commune à reprendre systématiquement.

Mme Ogrodnik répond que cela permet d'aboutir à une certaine équité entre les mervillois et évite les dégradations.

A la majorité (19 pour, 3 contre), le Conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention

#### **Questions diverses :**

-M.le Maire précise, concernant la « Maison Brunet », qu'aucune intervention technique n'est prévue en 2014, l'objectif est néanmoins d'y transférer les services sociaux et de libérer en conséquence Jouvion pour des locaux administratifs.

-Concernant l'article proposé par BVAM relatif à la signature d'une charte par les élus locaux, M.le Maire confirme que l'article en question sera publié dans le prochain magazine. M.Vignolles intervient afin de confirmer son opposition à cette publication. Il confirme qu'il ne signera pas le BAT et que cette décision du Maire ne lui paraît pas prudente à vingt jours des élections municipales.

-Concernant la modification du PLU, l'arrêté de lancement de la procédure a été pris. La commune attend le retour des avis des personnes publiques concernées, ce point sera soumis au prochain conseil municipal.

-Concernant le contentieux lié au permis de construire de M.Marty., la commune s'est pourvue en cassation auprès du Conseil d'Etat, elle en attend la décision. Elle a repris en parallèle l'instruction comme cela a été demandé par le Tribunal administratif.

-M.le Maire informe avoir retiré sa délégation à Mme Durrin en fin d'année 2013 en raison d'un manque de confiance.

-M.le Maire informe avoir reçu un courrier du Préfet demandant la dissolution du SIVU Rivage avant les prochaines élections municipales. Il a donc rédigé un courrier à l'attention du Préfet sollicitant un report, pour le moment sans réponse.

-Enfin, les tableaux récapitulant l'encours de la dette de la commune sur les 30 prochaines années sont distribués à l'ensemble des élus.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h45.